

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025- 016 FINANCES : Compte Financier Unique 2024 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Madame Christel RIVIERE

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 15	Contre : 8

Contre : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU) 2024, les dépenses de fonctionnement ont été optimisées, permettant une baisse significative de certaines charges, malgré des augmentations ciblées sur certains postes.

Chapitre 011 – Baisse des charges à caractère général

Cette baisse s'explique par un équilibre entre les hausses de dépenses et des optimisations permettant d'absorber ces augmentations.

Les principales augmentations absorbées par des optimisations :

- **Électricité** : Malgré une augmentation en 2024, on constate malgré tout une baisse amorcée par rapport à 2022-2023.
- **Combustibles** : La hausse des tarifs n'a pas épargné la Ville même si l'adhésion au groupement d'achat avec Val'Aïgo a permis de figer les coûts.
- **Carburants** : En plus des prix élevés, les dépenses qui ont augmenté sont dues à plus de déplacements des services municipaux, notamment la police municipale qui sécurise la ville avec patrouilles de nuit, mais aussi les livraisons de cuisine. Ces dépenses sont dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la population.
- **Produits de traitement** : Cette hausse est liée essentiellement aux achats d'engrais suite la reprise en régie de l'entretien des stades par la Ville.
- **Fournitures d'entretien** : Augmentation liée à la reprise en régie du ménage des bâtiments municipaux.
- **Fournitures de petits équipements** : Ces dépenses permettent aux services techniques de procéder eux même à de nombreuses réparations, ce qui revient moins cher que faire appel à des réparateurs. On trouve également dans cette enveloppe divers réassorts de stocks de petites fournitures. 2024 aura été aussi marqué par la réhabilitation du rond-point de Solignac.
- **Vêtements de travail** : Cette hausse est nécessaire pour le renouvellement des tenues des agents municipaux pour assurer leur sécurité et leur confort. La réglementation oblige aussi la collectivité à sélectionner des vêtements adaptés.
- **Livres, disques, cassettes (bibliothèque)** : L'augmentation de cette dépense est liée à l'augmentation de la dotation de 2 € par habitant que la Ville a souhaité assumer pour offrir un service culturel de qualité et diversifié.
- **Autres matières et fournitures** : Il s'agit essentiellement des fournitures pédagogiques. Cette augmentation est liée à une diversification des animations pour les enfants.
- **Contrats de prestations de services** : Cette hausse de dépenses est essentiellement due au contrat du Distributeur Automatique de Billets, mais aussi à la souscription de nouveaux contrats pour sécuriser les bâtiments et lieux publics. Ces conventions permettent de stabiliser des prix négociés pour des prestations dûment définies par les services.
- **Locations** : elles sont restées stables. Elles comprennent la location des véhicules de police, des divers engins pour les services techniques. Les besoins sont suffisamment anticipés pour planifier et maîtriser ces dépenses.
- **Entretien des bâtiments** : Augmentation due à la nécessité de rénover et maintenir en état les infrastructures communales. Les bâtiments vieillissants nécessitent de plus en plus de réparations.
- **Entretien Voiries** : Cette hausse est liée à l'entretien et la mise à la côte de l'avaloir.
- **Entretien des biens immobiliers** : On constate une légère hausse par rapport à 2023. La majorité correspond à des réparations de matériel de cuisine qui seront refacturées au budget annexe.
- **Assurances** : La Ville a été tributaire de ces augmentations dues à **des sinistres et par conséquent, à la hausse des taux de cotisation.**

Les baisses ayant permis d'absorber ces augmentations :

- **Honoraires et conseils** : baisse importante par rapport à 2023, les dépenses sont essentiellement des prestations destinées à accompagner la collectivité dans son organisation et son évolution.
- **Baisse de la consommation d'eau et d'assainissement** : La Ville a optimisé sa consommation grâce à l'arrosage des espaces verts avec de la récupération d'eau de puits et de pluie
- **Baisse de l'entretien des terrains** : Baisse importante de cette dépense grâce à la reprise en régie de l'entretien des stades.

- **Baisse entretien autres bâtiments et autres réseaux** car des dépenses n'ont pas été nécessaires en 2024
- **Baisse entretien matériel roulant** : Les véhicules sont de plus en plus réparés en régie et bien entretenus par les services
- **Baisse de la téléphonie** : Réduction des coûts grâce à un audit interne ayant permis une grande optimisation de ces frais
- **Baisse des frais de publications** : La ville privilégie une transition vers la dématérialisation des supports de communication.
- **Baisse des frais de nettoyage des locaux** : Rationalisation des interventions et meilleure organisation des prestations reprises en régie par nos agents municipaux

Malgré une augmentation de certaines dépenses (énergie, équipements, entretien), la commune a réussi à les compenser grâce à des optimisations et des baisses ciblées. La baisse des charges à caractère général témoigne d'une gestion budgétaire maîtrisée et efficace, permettant de maintenir un équilibre financier tout en continuant d'investir dans les services publics. Et ce, malgré un contexte économique et financier difficile pour les communes.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

L'augmentation entre 2023 et 2024 est maîtrisée par rapport à 2022/2023. Cela s'explique par :

1. **Pérennisation de l'emploi avec une hausse des titularisations.**
2. **Réduction du recours aux contractuels grâce à une meilleure répartition des missions entre agents. Une transversalité se crée entre les services**
3. **Baisse de la cotisation d'assurance du personnel grâce à une renégociation des contrats.**

Ces actions ont permis d'absorber les augmentations liées à la hausse du point d'indice, les réformes des catégories C et la Ville a aussi fait le choix de revaloriser l'IFSE pour les agents ayant une IFSE entre 0 et 200 € mensuel (cf Débat d'orientation budgétaire).

On peut donc affirmer que l'évolution des charges de personnel en 2024 reflète une stratégie de stabilisation des effectifs, avec une meilleure anticipation des besoins en ressources humaines. Malgré une hausse, la tendance est à l'optimisation de ce budget grâce à une meilleure analyse des besoins, de la charge de travail et la mise en place de process internes.

ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Augmentation par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due à une subvention d'équilibre versée du budget principal vers le budget annexe de la maison de santé. Hors cette subvention, les autres charges de gestion courante sont globalement maîtrisées.

Chapitre 66 – Charges financières (intérêts de la dette)

Baisse des charges financières, démontrant une bonne gestion de l'endettement. Cette diminution est liée à l'amortissement progressif des emprunts en cours, conformément au tableau d'amortissement. Pas de nouveaux emprunts souscrits en 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Baisse par rapport à 2023. Cette diminution s'explique car aucune régularisation ni annulation de titres effectuée cette année, contrairement à 2023. Cela confirme la sincérité et la fiabilité des comptes, sans ajustements imprévus.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

On voit une baisse significative. Les écritures d'amortissement sont maintenues, mais absence d'écritures liées à des cessions ou des ventes cette année, ce qui explique la réduction de ce chapitre.

La gestion des charges de fonctionnement en 2024 témoigne d'une maîtrise budgétaire rigoureuse :

- **Les charges à caractère général et les charges de personnel** sont sécurisées et optimisées tout en préservant une bonne qualité des services publics et des conditions de travail des agents
- **Les charges financières sont en baisse**, confirmant la stabilité de l'endettement.
- **Les charges exceptionnelles diminuent fortement**, traduisant une comptabilité sans ajustements correctifs.
- **Les transferts entre sections sont réduits**, notamment en raison de l'absence de transactions exceptionnelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2024 sont globalement stables. Cependant, on observe des variations notables entre les différents chapitres budgétaires, principalement dues à des réimputations comptables liées au passage à la M57 et à l'évolution des bases fiscales.

- **Chapitre 013 Atténuations de charges.** Ce chapitre est en baisse en raison d'une réimputation des recettes vers le **chapitre 75**.
- **Chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses :** On constate une augmentation principalement due à la refacturation à la cuisine centrale de l'ensemble des frais absorbés et le remboursement par Val'Aigo du transfert des charges liées au cimetière. Les facturations des services, quant à elles, restent stables.
- **Chapitre 73 Impôts et taxes :** On note une augmentation des impôts par rapport à 2023, qui permet de compenser en partie la baisse des recettes des droits de mutation.
- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :** On constate une baisse malgré une DGF stable. Cette diminution est principalement due :
 - À la correction d'une double comptabilisation du fonds d'amorçage en 2023.
 - À une baisse du FCTVA liées à moins de réparations en 2023 que 2022
 - À une légère diminution des aides CAF
- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :** Comme vu précédemment, cette augmentation correspondant au transfert du chapitre 013. On retrouve dans ce chapitre les loyers perçus, mais également les indemnités des sinistres et les remboursements de charge de personnel
- **Chapitre 77 Produits spécifiques :** Cette forte baisse est liée à l'absence de cessions cette année.
- **Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :** Inscription des régularisations d'écriture liées aux travaux régie par les agents en recettes à l'article 722.

En globalité, les recettes de fonctionnement de la commune restent stables en 2024. On le rappelle :

- **Principale baisse :** Les droits de mutation.
- **Principale augmentation :** Les recettes fiscales, qui ne sont pas dues à une hausse des taux d'imposition, mais à l'augmentation des valeurs locatives, grâce à l'implantation de nouvelles entreprises et de nouvelles constructions sur le territoire.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

En 2024, la Commune a respecté un équilibre strict entre ses recettes et ses dépenses d'investissement. La Ville n'a dépensé que les recettes propres qu'elle avait sans avoir recours à l'emprunt. Comme vu dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2025, + 70% des dépenses ont été réalisées sans tenir compte que certaines enveloppes budgétisées n'ont finalement pas eu besoin d'être réalisées et d'autres l'ont été début 2025 sur le Budget 2025.

De plus, la stratégie d'investissement de la Commune en 2024 a suivi une logique claire : investir pour réduire les coûts de fonctionnement, en réponse au contexte économique. Cela s'est traduit par des actions ciblées, notamment dans l'efficacité énergétique et l'optimisation des infrastructures. La

Commune a également assumé ses engagements financiers, notamment le remboursement des emprunts.

1. Grandes opérations d'aménagement

- **Plaine de Balza** : réalisation de plantations d'arbres et d'aménagements sportifs et ludiques pour créer un véritable espace de convivialité et de lien social.
- **Acquisitions diverses** : Acquisitions d'équipements pour permettre la reprise en régie de l'entretien des stades et du ménage. Des acquisitions budgétisées n'ont pas eu besoin d'être réalisées. Le rachat du terrain du stade sera effectué en 2025

2. Bâtiments et voirie : beaucoup reste à faire, mais le prioritaire a été effectué

- **Protection des bâtiments** : Installation de caméras de vidéoprotection, acquisition de caméras nomades : 100 % des dépenses prévues réalisées.
- **Rénovation énergétique** poursuivie à hauteur de 30 % du programme initial. Le reste arrive sur 2025. En 2024, on peut citer l'installation de luminaires LED et de ventilateurs dans les écoles pour optimiser les coûts de fonctionnement.

3. Recettes et financement

- **Dépôt de 23 dossiers** de demandes de subventions pour maximiser les financements extérieurs.
- Financement que grâce à des **recettes propres** de la Commune.
- **Aucun emprunt** n'a été contracté pour financer les projets, témoignant d'une gestion financière maîtrisée.

L'année 2024 a été marquée par un investissement raisonné et équilibré, avec une gestion budgétaire rigoureuse et une stratégie visant à réduire les coûts de fonctionnement à long terme. L'engagement de la Commune dans l'amélioration des infrastructures, la transition énergétique et la sécurité a été maintenu, tout en garantissant une stabilité financière en préservant un taux d'endettement bas et très satisfaisant.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 557 744,28	6 110 049,97	8 667 794,25
	Recettes réalisées (1)	B	828 145,94	6 212 047,61	7 040 193,55
	Restes à réaliser	C	189 283,72	0,00	189 283,72
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	4 316 000,59	6 970 850,35	11 286 850,94
	Dépenses réalisées (1)	E	858 219,62	5 995 857,71	6 854 077,33
	Restes à réaliser	F	557 758,65	0,00	557 758,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-30 073,68	216 189,90	186 116,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 758 256,31	860 800,38	2 619 056,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 728 182,63	1 076 990,28	2 805 172,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-368 474,93	0,00	-368 474,93
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 359 707,70	1 076 990,28	2 436 697,98

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Christel RIVIERE, 1^{ère} adjointe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Cédric MAUREL